

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition
ne contient pas
les publications
contenant des données
personnelles protégées.
Dès lors, seule
la version officielle
sur papier fait foi.

JAA CH - 2900 Porrentruy - Poste CH SA - 44^e année - N° 22 - Vendredi 17 juin 2022

Impressum - Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le jeudi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12h. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Rédacteur: Chancellerie d'Etat de la République et Canton du Jura, Rue de l'Hôpital 2, 2800 Delémont. Editeur: Centre d'impression Le Pays SA, Allée des Soupirs 2, Case postale 1116, 2900 Porrentruy, tél. 032 465 89 39, fax 032 466 51 04. Compte

de chèques postaux 15-336644-4. Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** Journal officiel de la République et Canton du Jura, c/o Centre d'impression Le Pays, CP 1116, 2900 Porrentruy 1. **Courriel:** journallofficiel@lepays.ch

Publications des autorités cantonales

Service des infrastructures
Commune de Bonfol

Dépôt de plans

Conformément à l'article 33 de la loi sur la construction et l'entretien des routes du 26 octobre 1978, le dossier de plans d'aménagement concernant:

- **RC - Itinéraires cyclables cantonaux**
Aménagement de l'itinéraire cyclable
Bonfol - Pfetterhouse
Etape 1: DIB - Décharge industrielle
de Bonfol - Frontière française

est déposé publiquement du vendredi 17 juin 2022 au vendredi 15 juillet 2022 au Bureau communal de Bonfol où il peut être consulté.

Les oppositions, dûment motivées et écrites, sont à adresser au Secrétariat communal de Bonfol jusqu'au 15 juillet inclus.

Delémont, le 8 juin 2022.

L'ingénieure cantonale: Sheila Demierre.

Service des infrastructures

Restriction de circulation

Communes: Delémont, Courroux, Val Terbi, Courrendlin, Châtillon, Courtételle, Haute-Sorne et Develier

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que les routes sous-mentionnées seront fermées temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

Motifs: **SlowUp Jura 2022**

Tronçons:

Delémont

Route de Develier (RC 6), route de Porrentruy (fermée sur une voie entre la rue de la Vauche et la Porte de Porrentruy), Cour du Château, rue du 23-Juin, route de Bâle, avenue de la Gare, place de la Gare, route de Moutier (fermée sur une voie entre les giratoires du Righi et de la Landi), route de Courroux (route cantonale RC 250.2).

Courroux

Route cantonale RC 250.2, rue du 23-Juin (depuis l'entrée ouest du village jusqu'à la bifurcation Courroux-Courcelon), rue de la Saline, Grande-Rue, rue de la Ribe, rue du 23-Juin en direction de Vicques, route cantonale RC 250.2.

Vicques

Route cantonale RC 250.2, rue de la Frimesse, route de Rochefort, rue de l'Indépendance, rue de la Pran, chemin de la Pale, route cantonale RC 250.2, route de Courrendlin.

Courrendlin

Route de Vicques (N^{os} 5 à 36), rue des Prés, rue des Fleurs, rue du 23-Juin (N^{os} 35 à 43), route N° 6/E27, rue du Gros-Go, rue de la Prévôté (N^{os} 1 à 6), route de Châtillon (N^{os} 34 à 68).

Châtillon

Route de Courrendlin, route de Courtételle, route Haut des Prés, route de liaison entre la route Haut des Prés et la route de Courtételle, route de Courtételle.

Courtételle

Rue du Cornat (route de Châtillon), rue Préfet-Comte, rue Emile Sanglard, rue de l'Eglise, rue de la Penesse, route cantonale H18.

Courfaivre

Route cantonale RC18, rue de la poste, rue du Pécat, route cantonale RC 18, rue des Neufs-Champs.

Bassecourt

Route cantonale RC18 (jusqu'au passage à niveau), rue Dos-chez-Merat, rue de l'Eglise, rue de l'Abbé-Monnin, rue du Colonel-Hoffmeyer, rue des Grands-Prés, rue du Chételon, rue des Vieilles-Forges, chemin AF direction Courfaivre.

Develier

Route de Courfaivre, route cantonale RC6 (Route de Porrentruy, Place du Soleil, rue de la Liberté, Place de la Poste, route de Delémont).

Durée: **Le dimanche 26 juin 2022 entre 9h00 et 17h30**

Particularités: **Dans toutes les communes, toutes les rues et routes qui débouchent sur le parcours du SlowUp Jura 2022 sont fermées à la circulation, côté parcours.**

Renseignements: M. Yves-Alain Fleury, inspecteur des routes (tél. 032 420 60 00)

La signalisation de déviation réglementaire sera mise en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel de la manifestation, affecté à la sécurité du trafic.

Delémont, le 13 mai 2022.

Service des infrastructures
L'ingénieure cantonale: Sheila Demierre.

Service des infrastructures

Restriction de circulation

Route cantonale N° 18 – RDU

Commune: Delémont

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que la route sous-mentionnée sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

Motifs: **Inspection d'ouvrage**
Tronçon: **RDU – Secteur: Rue de la Blancherie**
Giratoire Marius Beuret au giratoire de la Blancherie (sur la patinoire)
Durée: **Travaux de nuit**
Du lundi 27 juin 2022 au jeudi 30 juin 2022 dès 20h00 jusqu'à 5h45
Particularités: Néant
Renseignements: M. Yves-Alain Fleury, inspecteur des routes (tél. 032 420 60 00)

Les signalisations de chantier et de déviation réglementaires seront mises en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier, affecté à la sécurité du trafic.

Delémont, le 17 mai 2022.

Service des infrastructures
L'ingénieure cantonale: Sheila Demierre.

Publications des autorités communales et bourgeoises

Beurnevésin

Assemblée communale ordinaire lundi 4 juillet 2022, à 20h00, à la salle communale

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 4 avril 2022.*
2. Discuter et approuver les comptes de l'exercice 2021, voter les dépassements budgétaires.**
3. Divers et imprévus.

*Le procès-verbal de l'assemblée du 4 avril 2022 est à disposition sur le site internet www.beurnevesin.ch ou au Secrétariat communal. Les demandes de modifications ou de compléments sont à faire au plus tard la veille de l'assemblée par écrit ou verbalement lors de l'assemblée. Sinon le procès-verbal est accepté sans lecture.

**Les comptes 2021 sont à disposition sur le site internet de la commune. Ils peuvent également être demandés au Secrétariat communal avant l'assemblée. Les comptes ne seront pas distribués en assemblée.

Beurnevésin, le 10 juin 2022.

Conseil communal.

Courchavon

Assemblée communale ordinaire jeudi 7 juillet 2022, à 20h00, à la halle de gymnastique

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Présentation et approbation des comptes 2021 ainsi que les dépassements budgétaires.
3. Prendre connaissance et approuver le Règlement communal sur les élections communales de la commune mixte de Courchavon.
4. Divers.

Le procès-verbal mentionné ci-dessus au point 1 est déposé publiquement au Secrétariat communal ou sur le site internet communal www.courchavon-mormont.ch. Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées, par écrit, au Secrétariat communal au plus tard un jour avant l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Le règlement mentionné au points 3 de l'ordre du jour est déposé publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au Secrétariat communal où ils peuvent être consultés. Les éventuelles oppositions, dûment motivées, seront adressées durant le dépôt public au Secrétariat communal.

Courchavon, le 10 juin 2022.

Conseil communal.

Courtedoux

Assemblée communale ordinaire des comptes jeudi 7 juillet 2022, à 20h00, à la halle de gymnastique

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 9 décembre 2021.
2. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire, respectivement du droit de cité cantonal et commu-

nal, présentée par Mme Sophie Cuenat, née Flagner, ressortissante française et domiciliée à Courtedoux.

3. Prendre connaissance et approuver les comptes de l'exercice 2021, approuver les dépassements budgétaires.
4. Prendre connaissance et approuver les modifications du règlement sur les élections communales de la commune mixte de Courtedoux.
5. Divers.

Le procès-verbal de l'assemblée mentionné sous chiffre 1 peut être consulté au Secrétariat communal ou sur le site internet www.courtedoux.ch. Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées par écrit, au Secrétariat communal, au plus tard la veille de l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Le règlement faisant objet au point 4 sera déposé publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale, au Secrétariat communal, où il pourra être consulté. Les éventuelles oppositions, dûment motivées, seront adressées par écrit, durant le dépôt public, au Secrétariat communal.

Courtedoux, le 9 juin 2022.

Conseil communal.

Damphreux

Assemblée communale ordinaire mardi 28 juin 2022, à 20h00, à la salle de l'école

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée du 3 mars 2022, publié sur le site internet de la commune.
2. Prendre connaissance et approuver les comptes de l'exercice 2021 et voter les dépassements budgétaires.
3. Discuter et voter un crédit de Fr. 30 000 francs relatif à la moitié des coûts concernant la réfection et l'aménagement de l'ancienne classe d'école primaire de Damphreux, qui abritera dès le 1^{er} janvier 2023, l'Administration communale de la nouvelle commune de Damphreux-Lugnez, ainsi que la mise en commun de toutes les données informatiques.
4. Donner les compétences au Conseil communal pour avancer le financement par les liquidités courantes en attendant le subside d'aide à la fusion.
5. Discuter et voter la proposition du Conseil communal relatif à la vente de la parcelle N° 2289 d'une surface de 815 m² au prix de Fr. 50.- le m² à la Fondation à l'Orée des Chênes sise «Sur la Forêt» du ban de Damphreux. Donner compétence au Conseil communal pour ratifier les actes y relatifs.
6. Divers

Le procès-verbal du 3 mars 2022 est disponible au secrétariat communal ou sur le site www.damphreux.ch.

Conseil communal.

Les Genevez

Assemblée communale ordinaire lundi 4 juillet 2022, à 20h00, à la salle communale

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée communale.
2. Prendre connaissance et approuver les comptes 2021 ainsi que les dépassements budgétaires.
3. Divers et imprévus.

Le procès-verbal de l'assemblée mentionné sous chiffre 1 peut être consulté au Secrétariat communal ou sur le site internet www.lesgenevez.ch. Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées, par écrit, au Secrétariat communal au plus tard un jour avant l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Les Genevez, le 13 juin 2022.

Conseil communal.

Haute-Sorne

Séance du Conseil général lundi 27 juin 2022, à 18 h 30, au CCSC

Ordre du jour:

1. Appel.
2. Procès-verbal de la séance du 23 mai 2022.
3. Communications.
4. Questions orales.
5. Prendre connaissance et approuver les comptes communaux 2021 de la Commune mixte de Haute-Sorne et des comptes bourgeois des bourgeoisies de Bassecourt, Courfaivre, Glovelier et Soulce (Message N° 184 du 27 juin 2022).
6. Prendre connaissance et approuver la convention individualisée avec le SEOD sur la gestion des déchets valorisables (Message N° 185 du 27 juin 2022).
7. Prendre connaissance et approuver un crédit de CHF 259 000.– pour la réalisation des travaux d'aménagements des écopoints communaux (Message N° 186 du 27 juin 2022).
8. Prendre connaissance et préavisier un crédit d'investissement de CHF 3 990 000.– relatif à l'acquisition du terrain feuillet N° 2198 du ban de Bassecourt et la construction d'un bâtiment pour les services techniques communaux (Message N° 187 du 27 juin 2022).
9. Prendre connaissance et statuer sur un crédit de CHF 500 000.– par la bourgeoisie de Glovelier pour l'achat de l'ancienne laiterie à Glovelier (Message N° 188 du 27 juin 2022).
10. Nomination d'un membre à la commission de dicastère Environnement, culture, sports et loisirs.
11. Nomination d'un membre à la commission permanente des colonies de vacances.

Haute-Sorne, le 8 juin 2022.

Au nom du Bureau du Conseil général

La présidente: Agnès Veya.

Haute-Sorne

Localités de Bassecourt, Courfaivre, Glovelier, Soulce et Undervelier

Nivellements des tombes

La Commune mixte de Haute-Sorne fera procéder, courant 2022, à l'issue des procédures en vigueur, au nivellement des tombes ci-dessous.

Bassecourt

N° de tombe	Défunt
8	Voyame Louis Voyame Rémi
313	Bron Paul
314	Bron-Simon Berthe
728	Domont Otto
729	Domont-Chavanne Huguette
764	Cerf Pierre
765	Cerf Irène

847	Lovis Jean-Noël
	Lovis Francine
882	Zbinden Rémy
887	Werren Francis

Courfaivre

N° de tombe	Défunt
81	Dobler Walter
82	Dobler Laura
281	Tendon Sylvain
282	Tendon Julie
345	Girardin Alfred
346	Girardin Catherine

Glovelier

N° de tombe	Défunt
47	Vernier Alfred
48	Vernier Marie
233	Stalder Alice
234	Stalder André
262	Mahon Colette
263	Mahon Louis
268	Georgy Marguerite Georgy Maurice
296	Hertzeisen Joseph Hertzeisen Virginie
441	Bailat Louis
442	Bailat Georgette

Soulce

N° de tombe	Défunt
7	Beuchat Jean
46	Beuchat Marguerite
62	Girardin Brigitte Girardin Agathe
65	Schaffter Alcide Schaffter Louis
73	Schaffter Henri
79	Tendon Marthe Tendon Mathilde

Undervelier

N° de tombe	Défunt
50	Lovis Marcel
85	Beuchat Paul
99	Hever Margrit
107	Imhof Oscar
108	Hever Mihaly
114	Fenner Adeline
124	Frossard Filia
125	Duplain Louise
133	Favre Ernest
134	Favre Marie
136	Schlüchter Max
139	Carnal Emma
140	Carnal Guillaume
141	Keller Charles Keller Charlotte
142	Keller Marcelle
151	Imhof Berthe Imhof Louise
117A	Bacon François

Bassecourt, le 1^{er} juin 2022.

Conseil communal.

Pleigne

Rectificatif suite à l'avis publié dans le Journal officiel N° 20 du jeudi 2 juin 2022

Assemblée communale ordinaire mercredi 22 juin 2022, à 20h00, à l'Epicentre

Les règlements mentionnés aux points 2 et 5 de l'ordre du jour sont déposés publiquement au Secrétariat communal 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale. Ils peuvent y être consultés. Les éventuelles oppositions dûment motivées et par écrit seront adressées durant le dépôt public au Secrétariat communal.

Conseil communal.

Porrentruy**Séance ordinaire du Conseil de ville jeudi 30 juin 2022, à 19h30, à la salle du Conseil de ville (Hôtel de Ville, 2^e étage)**

Ordre du jour:

1. Communications.
2. Informations du Conseil municipal.
3. Questions orales.
4. Statuer sur les demandes d'admission à l'indigénat en faveur de:
 - a) M. Rachid Fenniche, 7.5.1956, et sa fille Zainab, 12.3.2007, ressortissants marocains.
5. Réponse à la question écrite intitulée «Congé de mardi gras» (N° 1198) (PDC-JDC).
6. Traitement du postulat intitulé «Dresser un bilan des mesures en faveur des personnes handicapées mises en œuvre par la ville de Porrentruy» (N° 1200) (PS-Les Verts).
7. Approuver un crédit de CHF 1825000.– TTC, à couvrir par voie d'emprunt, en vue de réaliser les travaux de réaménagement de la rue Pierre-Péquignat.
8. Approuver un crédit de CHF 300000.– TTC, à couvrir par voie d'emprunt, pour la réalisation d'un appel à investisseurs visant la réalisation de constructions privées et un parking public appelé «Cœur de ville» sur les anciennes parcelles BKW.
9. a) Ratifier les dépassements de crédits budgétaires pour 2021;
 - b) Accepter les comptes de l'Administration communale 2021.
10. Divers.

Juin 2022.

Au nom du Conseil de ville
Le président: Alain Theilkaes.

Saignelégier**Assemblée communale ordinaire lundi 27 juin 2022, à 20h00, à l'Hôtel de Ville**

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 25 avril 2022.
2. Comptes 2021:
 - a) ratifier les dépassements de budget;
 - b) examiner et approuver les comptes de l'exercice 2021.
3. Divers.

Le procès-verbal de l'assemblée mentionné sous chiffre 1 peut être consulté au Secrétariat communal ou sur le site internet www.saignelegier.ch. Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées, par écrit, au Secrétariat communal au plus tard la veille de l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les correc-

tions demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Conseil communal.

Soyhières – Les Riedes-Dessus**Assemblée communale ordinaire mardi 5 juillet 2022, à 20h00, à «La Cave»**

Ordre du jour:

1. Discuter et voter le procès-verbal de la dernière assemblée communale du 2 mars 2022.
2. Discuter et voter le règlement sur les élections.
3. Prendre connaissance et approuver les comptes 2021 et voter les dépassements budgétaires.
4. Informations communales.
5. Divers.

Les documents concernant les comptes seront disponibles sur le site internet (www.soyhieres.ch) ainsi qu'au Secrétariat communal dès le 22 juin prochain au plus tard.

Le règlement sur les élections mentionné sous point 2 ci-dessus est déposé publiquement, 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale du 5 juillet 2022, au Secrétariat communal et sur le site internet www.soyhieres.ch où il peut être consulté. Les éventuelles oppositions seront adressées par écrit et dûment motivées, durant le dépôt public au Secrétariat communal.

Important: Nous rappelons la teneur de l'article 27, al. 2 du règlement d'organisation qui prévoit que le procès-verbal de la précédente assemblée est à disposition des citoyens qui désirent le consulter. Les demandes de compléments ou de rectifications doivent parvenir, par écrit au Secrétariat communal au plus tard la veille de la prochaine assemblée.

Conseil communal.

Publications des autorités administratives ecclésiastiques

Epauvillers – Epiquerez**Assemblée de la commune ecclésiastique catholique-romaine, mardi 28 juin 2022, à 20h00, à la petite salle d'Epauvillers**

Ordre du jour:

1. Accueil.
2. Désignation des scrutateurs.
3. Procès-verbal de l'assemblée du 15 décembre 2021.
4. Approbation et acceptations des comptes 2021.
5. Informations pastorales.
6. Divers.

Secrétariat de la commune ecclésiastique.

Grandfontaine

Assemblée ordinaire de la commune ecclésiastique catholique-romaine, mardi 28 juin 2022, à 19h30, à la salle paroissiale «La Rencontre»

Ordre du jour:

1. Salutations de la présidente.
2. Nomination des scrutateurs
3. Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière assemblée.
4. Comptes de l'exercice 2021.
5. Informations pastorales.
6. Divers et imprévus.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Le Noirmont

Rectificatif suite à l'avis publié dans le Journal officiel du vendredi 10 juin 2022 (erreur de date)

Assemblée ordinaire de la commune ecclésiastique catholique-romaine, lundi 27 juin 2022, à 20h15, à la salle de la bibliothèque

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de l'assemblée du 28 mars 2022.
2. Approuver les comptes 2021.
3. Voter le crédit de Fr. 40 000.– pour l'aménagement du secrétariat sous l'église.
4. Divers.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Avis de construction

Basse-Allaine / Courtemaîche

Requérant: Syndicat pour l'Alimentation en eau des communes de la Haute-Ajoie [SEHA], Guy Juillard, Route Principale 2, 2914 Damvant. Auteur du projet: RWB Jura SA, Patrick Houlmann, Route de Fontenais 77, 2900 Porrentruy.

Description de l'ouvrage: Pose de panneaux photovoltaïques à proximité de la STAP de Courtemaîche, reliés au bâtiment existant par une conduite entre le premier onduleur et le transformateur présent dans le bâtiment de la STAP; pose d'une barrière entourant l'ensemble des panneaux photovoltaïques (avec deux portails d'entrée).

Cadastre: Courtemaîche. Parcelle N° 240, sise à la Route de Cœuve, 2923 Courtemaîche. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir (article 24 LAT).

Dérogation requise: Hors zone à bâtir (article 24 LAT).

Dimensions: Longueur 72m00, largeur 35m75, hauteur totale 2m39.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Basse-Allaine, Rue de l'Ecole 3, 2923 Courtemaîche, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 20 juillet 2022.

Dernier délai pour la remise des publications:

jusqu'au lundi 12 heures

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courtemaîche, le 9 juin 2022.

Conseil communal.

Les Breuleux

Requérants: Nathan Dubey, Rue du Tertre 3, 2300 La Chaux-de-Fonds; Maude Lüthi, Rue du Tertre 3, 2300 La Chaux-de-Fonds. Auteur du projet: Arc architecture sàrl, Jean-Paul Roethlisberger, Grand-Rue 62, 2720 Tramelan.

Description de l'ouvrage: Construction d'une maison familiale avec un garage double.

Cadastre: Les Breuleux. Parcelle N° 2089, sise à la rue Le Peu Parrat, 2345 Les Breuleux. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre.

Dérogation requise: Article 86 al. 2 RCC (volets).

Dimensions: Longueur 12m32, largeur 9m11, hauteur 6m43, hauteur totale 7m98.

Genre de construction: Matériaux façades: B.A. et maçonnerie, isolation périphérique, crépi blanc cassé et bardage bois gris prévieilli; toiture: tuiles TC rouges.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune des Breuleux, Rue des Esserts 2, 2345 Les Breuleux, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 20 juillet 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Les Breuleux, le 13 juin 2022.

Conseil communal.

La Chaux-des-Breuleux

Requérant: Schneider Samuel, Rue de l'Industrie 24, 2345 Les Breuleux. Auteur du projet: metri architectes sàrl, Giulia Melis, Rue Saint-Honoré 2, 2000 Neuchâtel.

Description de l'ouvrage: Mise en conformité et déplacement de l'installation individuelle de traitement des eaux usées.

Cadastre: La Chaux-des-Breuleux. Parcelle N° 584, sise à la rue La Neuve Maison, 2345 La Chaux-des-Breuleux. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dérogation requise: Hors zone à bâtir (article 24 LAT).

Dimensions: Longueur 4m00, largeur 4m00, hauteur 2m50, hauteur totale 2m50.

Genre de construction: Matériaux façades: béton préfabriqué; toiture: néant.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de La Chaux-des-Breuleux, Haut-du-Village 5, 2345 La Chaux-des-Breuleux, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 20 juillet 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement

ment du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

La Chaux-des-Breuleux, le 13 juin 2022.

Conseil communal.

Clos du Doubs / Saint-Ursanne

Requérant: Definitely Different SA, Emilien Sommier, Route des Cerniers 100, 1871 Les Giettes. Auteur du projet: CCHE architecture, Hannes Ehresperger, Rue du Grand-Pré 2b, 1000 Lausanne.

Description de l'ouvrage: Rénovation intérieure et mise aux normes thermiques d'un hôtel, reconstruction à l'identique de la toiture avec ajout de lucarnes en chiens-assis, démolition d'une annexe, construction d'un couvert et d'un pavillon attenant dans un jardin.

Cadastre: Saint-Ursanne. Parcelle N° 100, sise à la Rue du 23-Juin 41, 2882 Saint-Ursanne. Affectation de la zone: En zone à bâtir, CA. Plan spécial: Vieille Ville.

Dérogations requises: Article 2.5.1 RCC (distance à la voie publique); article CA16, al. 4a et 4b (lucarnes en toitures).

Dimensions: Bâtiment principal: longueur 16m12, largeur 11m17, hauteur 9m90, hauteur totale 15m10; couvert et pavillon de jardin: longueur 14m40, largeur 14m10, hauteur 4m70, hauteur totale 6m30.

Genre de construction: Matériaux façades: moellons et maçonnerie existante, crépi à la chaux jaune clair, yc. pavillon / joues lucarnes: tôle grise / volets existants maintenus; toiture: tuiles plates TC rouges, yc. lucarnes et pavillon.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Clos du Doubs, Rue du 23-Juin 35, 2882 Saint-Ursanne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 20 juillet 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Saint-Ursanne, le 10 juin 2022.

Conseil communal.

Courroux

Requérant: Thomas Herwig, Le Rohrberg 8, 2805 Soyhières. Auteur du projet: KD Construction Sàrl, Yvan Vitali, Rue du 23-Juin 20 B, 2822 Courroux.

Description de l'ouvrage: Construction d'une fosse à purin et rehaussement et mise aux normes d'une fosse à purin existante.

Cadastre: Courroux. Parcelle N° 1947, sise à la rue Le Rohrberg, 2805 Soyhières. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Requête spéciale: Demande de soutien au sens de l'article 97 LAgr.

Dimensions: Longueur 9m00, largeur 3m00, hauteur totale 1m50.

Genre de construction: Matériaux: ciment.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Courroux, Place des Mouleurs 1, 2822 Courroux, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront

envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 11 août 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courroux, le 17 juin 2022.

Conseil communal.

Courtedoux

Requérant: Willy Burri, La Mordettaz 2, 2114 Fleurier. Auteur du projet: Nanon Architecture SA, Pascal Henzelin, Rue Achille-Merguin 1, 2900 Porrentruy.

Description de l'ouvrage: Construction d'une résidence de deux logements et d'un abri couvert pour deux voitures en annexe.

Cadastre: Courtedoux. Parcelle N° 143, sise à la Route de Varandin, 2905 Courtedoux. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HA.

Dimensions: Longueur 14m00, largeur 13m00, hauteur 6m69, hauteur totale 9m40.

Genre de construction: Matériaux façades: B.A. et ossature bois, bardage bois brun; toiture: tuiles béton, teinte granit.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Courtedoux, Rue du Collège 30A, 2905 Courtedoux, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 19 août 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courtedoux, le 9 juin 2022.

Conseil communal.

Courtételle

Requérant et auteur du projet: Villatype SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon.

Description de l'ouvrage: Démolition de la grange et reconstruction d'une maison familiale avec place couverte, réduit et panneaux photovoltaïques; selon plans déposés.

Cadastre: Courtételle. Parcelle N° 2215, sise à la rue Abbé Grégoire Joliat 1a, 2852 Courtételle. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CAb.

Dérogation requise: A l'article 40b RCC

Dimensions: Longueur 12m28, largeur 10m30, hauteur 7m00, hauteur totale 9m80.

Genre de construction: Matériaux façades: brique TC, isolation périphérique, crépi blanc cassé; toiture: tuiles béton rouges.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Courtételle, Rue Emile Sanglard 5, 2852 Courtételle, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 20 juillet 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courtételle, le 13 juin 2022.

Conseil communal.

Delémont

Requérants: Sandrine Feltrin, Route de Domont 26, 2800 Delémont; Didier Gisiger, Route de Domont 26, 2800 Delémont. Auteur du projet: 360 COMTE Entreprise générale SA, Route de Moutier 93, 2800 Delémont.

Description de l'ouvrage: Rénovation de la maison familiale comprenant la démolition et la reconstruction de l'annexe, la démolition du garage existant et la reconstruction d'un garage double, peinture des façades de la maison.

Cadastre: Delémont. Parcelle N° 140, sise à la Route de Domont 26, 2800 Delémont. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HAb.

Dérogation requise: RCC article 229 (indice minimum d'utilisation du sol).

Dimensions de l'annexe: Longueur 3m58, largeur 6m40, hauteur 6m86, hauteur totale 6m86; garage double: longueur 6m00, largeur 6m07, hauteur 2m68.

Genre de construction: Matériaux façades maison: rafraîchissement teinte terracotta / annexe maison: plaques éternit anthracite / garage: crépi blanc; toiture annexe: toit plat avec gravier / garage: toit plat avec gravier.

Dépôt public de la demande avec plans au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 20 juillet 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 13 juin 2022.

Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics.

Delémont

Requérante: République et Canton du Jura, Rue du 23-Juin 2, 2800 Delémont. Auteur du projet: République et Canton du Jura, Yves Masson, Rue du 23-Juin 2, 2800 Delémont.

Description de l'ouvrage: Changement d'affectation de l'appartement existant en bureau (sans travaux) au 2^e étage du bâtiment.

Cadastre: Delémont. Parcelle N° 1009, sise à la Rue du 23-Juin 2, 2800 Delémont. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CA.

Dérogation requise: RCC article 86.

Dimensions: Existantes.

Genre de construction: Matériaux façades: existantes, inchangées; toiture: existante, inchangée.

Dépôt public de la demande avec plans au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les

éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 20 juillet 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 13 juin 2022.

Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics.

Delémont

Requérant: Lionel Jan Delalay, Rue Pré-Fleuri 4, 2800 Delémont. Auteur du projet: Gertrud Helene Remondino, Rue des Prairies 21, 2800 Delémont.

Description de l'ouvrage: Rénovations intérieures, remplacement du chauffage mazout par une PAC air-eau extérieure, pose d'une isolation périphérique, création de nouvelles ouvertures, création d'une nouvelle terrasse et de 2 balcons, agrandissement de la lucarne existante et assainissement énergétique de la maison.

Cadastre: Delémont. Parcelle N° 1767, sise à la rue Pré-Fleuri 4, 2800 Delémont. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HAA.

Dimensions: Longueur 8m58, largeur 7m43, hauteur 4m75, hauteur totale 7m75.

Genre de construction: Matériaux façades: isolation périphérique crépie, couleur pastel claire; toiture: tuiles terre cuite brunes.

Dépôt public de la demande avec plans au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 20 juillet 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 13 juin 2022.

Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics.

Haute-Sorne / Courfaivre

Requérant: Rafaela Vanda Rodrigues Louçano, Rue Saint-Maurice 39, 2852 Courtételle. Auteur du projet: BIM Process.ch, Route du 23-Juin 20-B, 2822 Courroux.

Description de l'ouvrage: Construction d'une maison familiale.

Cadastre: Courfaivre. Parcelle N° 3456, sise à la Rue du Chat-Perché 10, 2853 Courfaivre. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, H2. Plan spécial: La Combe.

Dimensions: Longueur 19m14, largeur 13m01, hauteur 6m36.

Genre de construction: Façades: crépi teinte blanc cassé; toiture: toiture plate avec gravier.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Haute-Sorne, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi

que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 20 juillet 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bassecourt, le 13 juin 2022.

Conseil communal.

Lajoux

Requérant et auteur du projet: WHG Architectes Sàrl, Olivier Gogniat, Rue de la Gruère 5, 2350 Saignelégier.

Description de l'ouvrage: Démolition des bâtiments 29A et 29B, et construction de 5 maisons familiales avec pompes à chaleur + aménagement d'une route d'accès privée.

Cadastre: Lajoux. Parcelle N° 31, sise à la rue Le Bout dessus, 2718 Lajoux. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CA.

Dérogations requises: A la loi et/ou au règlement; article 58 de l'OCAT (distance entre bâtiments).

Dimensions par maison (5x): Longueur 13m65, largeur 12m50 hauteur 4m80, hauteur totale 6m10.

Genre de construction: Matériaux façades: maçonnerie, isolation périphérique, crépi blanc et bardage bois grisé; toiture: tuiles TC rouges.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Lajoux, Route Principale 52, 2718 Lajoux, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 20 juillet 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Lajoux, le 13 juin 2022.

Conseil communal.

Val Terbi / Vicques

Requérants: Sébastien Respinguet et Jenny Schaffner Respinguet, Route Principale 13, 2824 Vicques. Auteur du projet: Sébastien Respinguet, Route Principale 13, 2824 Vicques.

Description de l'ouvrage: Construction d'une maison familiale avec couvert à voiture, poêle et piscine extérieure, pose d'une pompe à chaleur air/eau intérieure et toiture solaire, côté sud; selon plans déposés.

Cadastre: Vicques. Parcelle N° 3364, sise à l'Impasse des Charmes, 2824 Vicques. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HAF. Plan spécial: Pesse sur la Fenatte.

Dimensions principales: Longueur 19m01, largeur 13m48, hauteur 6m64, hauteur totale 9m09; piscine: 8m00 x 4m00.

Genre de construction: Matériaux façades: B.A., isolation périphérique, crépi RAL 2007 (orangé clair brillant); toiture: tuiles Jura anthracite; pompe à chaleur, type Stiebel Eltron AG; toiture à deux pans, toiture solaire côté sud, type «Sunstyle».

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Val Terbi, Chemin de la Pale 2, 2824 Vicques, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 20 juillet 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Vicques, le 10 juin 2022.

Conseil communal.

Val Terbi / Vicques

Requérant et auteur du projet: Bernard Chappuis, Es Montes 14, 2824 Vicques.

Description de l'ouvrage: Démolition du couvert existant et du réduit; construction d'une serre et d'un nouveau garage avec couvert; pose de 3 velux et de panneaux solaires sur la nouvelle toiture; réaménagement d'une partie des alentours avec construction d'un petit muret en plot béton d'une hauteur inférieure à 1m00 du côté sud et ouest de la parcelle; selon plans déposés.

Cadastre: Vicques. Parcelle N° 3042, sise à la rue Es Montes, 2824 Vicques. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HAH Es Montes.

Dérogations requises: A la loi et/ou aux règlements; article 2.5.1 RCC et article 6 PS ES Montes (alignements).

Dimensions principales: 7m93 x 7m29 x 2m72/3m69; serre: 6m00 x 3m00 x 1m80/2m60.

Genre de construction: Matériaux façades: crépi blanc; toiture: éternit Intégral Natura anthracite; serre: façades métalliques et verre, panneaux solaires 2 rangées de 6 panneaux et 4 rangées de 7 panneaux, 40 panneaux au total, type «Sunskin roof».

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Val Terbi, Chemin de la Pale 2, 2824 Vicques, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 20 juillet 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Val Terbi, le 13 juin 2022.

Conseil communal.

Vendlincourt

Requérant et auteur du projet: Louis Bélet SA, Les Gasses 11, 2943 Vendlincourt.

Description de l'ouvrage: Installation de panneaux solaires photovoltaïques en toiture.

Cadastre: Vendlincourt. Parcelle N° 117, sise à la Rue Gustave Amweg 5, 2943 Vendlincourt. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, C.

Dimensions: Surface totale des panneaux 498 m².

Genre de construction: Type Megasol Swiss Premium M340 Level.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Vendlincourt, Milieu du Village 2, 2943 Vendlincourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 20 juillet 2022.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Vendlincourt, le 10 juin 2022.

Conseil communal.

Mises au concours

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Suite à la démission du titulaire, le Service de l'économie et de l'emploi, pour son secteur promotion économique, met au concours le poste de

Chef-fe de projet à 80-100%

Mission: Gérer, suivre et concrétiser les projets de développement économique.

Vous accompagnez les porteurs de projets et en assurez le suivi et le contrôle jusqu'à leur aboutissement. Vous élaborez les dossiers administratifs en vue de leur examen par les autorités politiques. Vous représentez le service dans le domaine de la promotion de l'innovation notamment et le Canton du Jura lors de manifestations cantonales, nationales et internationales. Vous assurez une collaboration régulière avec Basel Area Business & Innovation. Votre mission implique des déplacements à l'étranger.

Profil: Titulaire d'un master universitaire, de préférence dans le domaine économique, vous bénéficiez d'une expérience réussie d'au moins deux ans dans un poste similaire, idéalement dans un environnement international. Doté-e d'un sens de l'organisation et des priorités, vous maîtrisez la communication orale et avez un sens développé de la négociation et de la persuasion. Vous maîtrisez les langues allemande et anglaise ainsi que l'environnement Office.

Fonction de référence et classe de traitement: Collaborateur-trice scientifique IIa / Classe 18.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: Delémont et Bâle (1 jour par semaine).

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M. Claude-Henri Schaller, chef de service, ou M. Lionel Socchi, délégué à la promotion économique, téléphone 032 420 52 10.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse postulation@jura.ch (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 1^{er} juillet 2022** et comporter la mention « Postulation Chef-fe de projet SEE ». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



En raison de l'engagement du titulaire à un autre poste, la Police cantonale met au concours le poste de

Sous-officier-ère I de gendarmerie, GI de « milice » à 80-100% à la Section III

Le poste sera vraisemblablement pourvu à l'interne.

Mission: Veiller au respect des institutions démocratiques, en particulier en assurant l'exécution et l'observation des lois. Prévenir et réprimer les atteintes à la sécurité et à l'ordre publics. Prendre les mesures d'urgence qui s'imposent et prêter assistance en cas de dangers graves, d'accidents ou de catastrophes. Assurer la protection des personnes et des biens. Mener des actions de prévention, d'information, d'éducation et de répression. Empêcher, dans la mesure du possible, la commission de tout acte punissable. Assurer le premier échelon de contrôle, de conduite et de coordination. Assumer les missions du groupe d'intervention.

Profil: Etre titulaire du brevet fédéral de policier-ère, des cours GI spécifiques, du permis de conduire et du CCI (ou s'engager à le suivre). Maîtriser l'environnement informatique de la Police cantonale. Avoir un esprit créatif, d'analyse et de synthèse. Faire preuve d'initiative et de dynamisme. Aptitude à la communication orale et sens du travail en équipe. Compétences en gestion opérationnelle et organisationnelle.

Fonction de référence et classe de traitement: Sous-officier-ère I de gendarmerie / Classe 14.

Entrée en fonction: A définir.

Lieu de travail: Sur l'ensemble du Canton.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès du capitaine Eric Froidevaux, chef de la gendarmerie, téléphone 032 420 65 65.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse postulation@jura.ch (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 1^{er} juillet 2022** et comporter la mention « Postulation Sous-officier-ère I de gendarmerie, GI de milice ». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature

par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

www.jura.ch/emplois



La Commission de gestion du centre sportif de Porrentruy met au concours un poste de

Concierger / garde-bain

au Centre sportif de Porrentruy (100%)

Mission : Effectuer de manière autonome des travaux de nettoyage intérieurs et extérieurs des bâtiments et des installations sportives du Centre sportif de Porrentruy. Effectuer de manière autonome des travaux de surveillance à la piscine couverte des Tilleuls à Porrentruy.

Profil: CFC d'agent-e d'exploitation ou domaine lié au bâtiment ou formation et expérience jugées équivalentes. Brevet de sauvetage Pool Plus, le brevet de sauvetage Pool Pro serait un avantage supplémentaire. Permis de conduire de catégorie B au minimum. Des compétences et de l'expérience en tant que garde-bain seraient un avantage supplémentaire. Disposé à travailler selon des horaires irréguliers (soirées, week-ends et jours fériés). Sens aigu de la disponibilité, de la serviabilité, de la communication et de l'esprit d'équipe.

Fonction de référence et classe de traitement: Agent d'exploitation bâtiments II / Classe 5.

Entrée en fonction: 1^{er} septembre 2022 ou à convenir.

Lieu de travail: Porrentruy.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de Vincent Pilloud, président de la Commission de gestion du Centre sportif de Porrentruy, Case postale 1471, 2900 Porrentruy, téléphone 032 420 34 50, courriel: vincent.pilloud@jura.ch.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse postulation@jura.ch (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 1^{er} juillet 2022** et comporter la mention « Postulation Concierger/garde-bain au Centre sportif de Porrentruy ». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

www.jura.ch/emplois

Vos publications peuvent être envoyées par courriel à l'adresse:

journalofficiel@lepays.ch

République et Canton du Jura
Conseil de surveillance de la magistrature

Un poste de procureur-e à 70% et deux postes de juge suppléant-e au Tribunal de première instance

En vue de l'élection par le Parlement du 26 octobre 2022, le Conseil de surveillance de la magistrature (CSM) met au concours un poste de procureur-e à 70% et deux postes de juge suppléant-e au Tribunal de première instance.

Le CSM est chargé de présenter au Parlement une proposition de candidature par poste à repourvoir. Dans l'examen des candidatures, il est tenu compte de la formation, de l'expérience professionnelle et des qualités personnelles des candidat-e-s.

Les conditions d'éligibilité sont énumérées à l'article 7 al. 1 LOJ. Parmi celles-ci figure notamment celle d'être titulaire d'un brevet d'avocat délivré par un canton suisse ou du brevet de notaire de la RCJU.

Le traitement des magistrats de l'ordre judiciaire est réglé par l'arrêté fixant la classification des fonctions et des tâches particulières du personnel de l'Etat (RSJU 173.411.21).

Les indemnités versées aux juges suppléant-e-s sont fixées par le décret concernant les indemnités journalières et de déplacement dans l'administration de la justice et des tribunaux (RSJU 186.1). La fonction de juge suppléant-e est incompatible avec l'exercice du barreau (art. 12 al. 2 LOJ).

Les entrées en fonction sont prévues dès que possible après l'élection par le Parlement.

Les personnes intéressées doivent déposer leur acte de candidature auprès du CSM, à l'adresse du Tribunal cantonal, Chemin du Château 9, CP 1693, 2900 Porrentruy, avec les documents usuels (copie du brevet d'avocat ou de notaire, extrait du casier judiciaire, attestation d'absence d'un acte de défaut de bien, curriculum vitae, etc.).

Le délai pour les postulations est fixé au **8 juillet 2022**.

Des renseignements peuvent être obtenus auprès du président du Tribunal cantonal qui préside le CSM.

Porrentruy, le 13 juin 2022.

Le président du Conseil de surveillance de la magistrature: Jean Crevoisier.

Caisse de compensation du Jura

La Caisse de compensation du canton du Jura à Saignelégier recherche un-e

Responsable de service des cotisations

Votre mission:

Vous avez la responsabilité de gérer le service des cotisations d'un point de vue organisationnel et managérial en garantissant le respect des bases légales et la satisfaction de notre clientèle. Votre domaine de responsabilité comprend l'affiliation, la fixation, la facturation et l'encaissement des cotisations aux assurances sociales ainsi que les contrôles d'employeur et le versement des allocations familiales. Grâce à votre aptitude relationnelle et les compétences de notre personnel, vous mettez en œuvre une relation durable et de confiance avec notre clientèle. En outre, vous gérez les projets liés à votre domaine d'activité.

Votre profil:

- Vous êtes titulaire d'un bachelor universitaire ou d'une haute école de gestion ou avez suivi une formation de spécialiste en finance et comptabilité.

- Vous disposez de plusieurs années d'expérience dans les domaines de la finance, des assurances sociales ou de la gestion.
- Vous bénéficiez de compétences en management et faites preuve de leadership.
- Vous travaillez de manière autonome et rigoureuse et êtes axé-e solutions avec un sens aigu des responsabilités.
- Vous possédez une forte orientation client et êtes à l'aise dans les contacts et la négociation.
- Vous avez un excellent esprit d'équipe, vous êtes dynamique, flexible et appréciez diriger et motiver une équipe.

Nous vous offrons :

- Un cadre de travail agréable au sein d'une entreprise dynamique et respectueuse.
- Des conditions d'engagement attrayantes qui prônent l'équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle.
- Une activité intéressante et variée.
- Une formation permanente.

Entrée en fonction :

- 1^{er} octobre 2022 ou à convenir.

M^{me} Amélie Mercier vous renseignera volontiers au numéro de téléphone 032 952 11 11.

Si votre profil correspond à cette description et que vous souhaitez relever ce défi, veuillez adresser votre dossier par courriel à l'adresse mail@ccju.ch jusqu'au 29 juin 2022.

Marchés publics

Appel d'offres

1. Pouvoir adjudicateur

- 1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur**
Service demandeur/Entité adjudicatrice: RCJU - Service des infrastructures - Section des bâtiments et des domaines [SBD]
Service organisateur/Entité organisatrice: République et Canton du Jura - Service des infrastructures - Service des bâtiments et des domaines (SBD), Rue du 23-Juin 2, 2800 Delémont, Suisse. Tél. +41 32 420 60 00. E-mail: sbd.sin@jura.ch
- 1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante**
 Selon l'adresse indiquée au point 1.1
- 1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit**
 30.6.2022
Remarques: L'adjudicateur n'accepte aucune question par téléphone.
- 1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres**
Date: 11.7.2022. **Heure:** 12h00
Délais spécifiques et exigences formelles: La date du sceau postal ne fait pas foi.
 Seules les offres arrivées à l'adresse du chapitre 1.2 ci-dessus, dans le délai fixé, signées, datées et complètes seront prises en considération. Les offres arrivées après le délai fixé seront exclues de l'adjudication.
- 1.5 Date de l'ouverture des offres:**
 13.7.2022
- 1.6 Genre de pouvoir adjudicateur**
 Canton

1.7 Mode de procédure choisi

Procédure ouverte

1.8 Genre de marché

Marché de travaux de construction

1.9 Marchés soumis aux accords internationaux

Non

2. Objet du marché

2.1 Genre du marché de travaux de construction

Exécution

2.2 Titre du projet du marché

« Onivia » - Assainissement du foyer II
 Travaux de démolition

2.4 Marché divisé en lots?

Non

2.5 Vocabulaire commun des marchés publics

CPV:

45110000 - Travaux de démolition de bâtiments et travaux de terrassement
 45112500 - Travaux de terrassement

Catalogue des articles normalisés (CAN):

111 - Travaux en régie
 113 - Installations de chantier
 117 - Démolitions et démontages
 164 - Tirants d'ancrage et parois clouées
 211 - Fouilles et terrassements

2.6 Objet et étendue du marché

Le présent appel d'offre concerne les travaux de déconstruction et de démolitions de l'usine ONIVIA à Porrentruy

2.7 Lieu de l'exécution

Porrentruy

2.8 Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

3 mois depuis la signature du contrat

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction:

Non

2.9 Options

Non

2.10 Critères d'adjudication

Conformément aux critères cités dans les documents

2.11 Des variantes sont-elles admises?

Non

2.12 Des offres partielles sont-elles admises?

Non

2.13 Délai d'exécution

3 mois depuis la signature du contrat

3. Conditions

3.1 Conditions générales de participation

Selon l'art. 34, alinéa 1 de l'Ordonnance, ne seront retenues que les offres émanant de soumissionnaires qui respectent les usages locaux et paient les charges sociales conventionnelles. Si l'appel d'offres est soumis à l'OMC, tous les soumissionnaires établis en Suisse ou dans un Etat signataire de l'accord OMC sur les marchés publics qui offre la réciprocité aux entreprises suisses peuvent participer. Dans le cas contraire, seuls les soumissionnaires établis en Suisse peuvent participer.

3.2 Cautions/garanties

Selon l'art. 21, alinéa 2 de la Loi cantonale sur les marchés publics.

3.5 Communauté de soumissionnaires

Admises selon l'art. 40 de l'Ordonnance. Tous les membres doivent respecter les conditions.

3.7 Critères d'aptitude

Conformément aux critères cités dans les documents

3.8 Justificatifs requis

Conformément aux justificatifs requis dans les documents

3.9 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres

Prix: aucun

Conditions de paiement: Aucun émolument de participation n'est requis

3.10 Langues

Langues acceptées pour les offres: Français

Langue de la procédure: Français

3.11 Validité de l'offre

6 mois à partir de la date limite d'envoi

3.12 Obtention du dossier d'appel d'offres

sous www.simap.ch

Dossier disponible à partir du: 17.6.2022 jusqu'au 11.7.2022

Langues du dossier d'appel d'offres: Français

Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres: L'inscription sur www.simap.ch n'équivaut pas à une inscription officielle ou à une demande de dossier.

3.13 Conduite d'un dialogue

Non

4. Autres informations**4.3 Visite des lieux**

Aucune visite n'est organisée.

4.6 Autres indications

Les négociations sur les prix, les remises de prix et les prestations sont interdites.

4.8 Indication des voies de recours

Selon l'art. 62 de l'Ordonnance, le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la Chambre administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.

Divers

Syndicat d'agglomération de Delémont

Décisions de l'assemblée d'agglomération du 2 juin 2022**Tractandum N° 1 / 2022**

Les comptes 2021 sont acceptés.

Tractandum N° 2 / 2022

Le budget 2022 est accepté.

Les documents sur la base desquels l'assemblée d'agglomération s'est prononcée peuvent être consultés dans les Secrétariats communaux.

Ces décisions sont soumises au référendum facultatif.

Délai référendaire: **12 août 2022.**

Assemblée d'agglomération.

Syndicat de la zone d'activités d'intérêt cantonal des Franches-Montagnes (ZAFM)

Entrée en vigueur du règlement d'organisation et d'administration

Le règlement susmentionné, adopté par les assemblées communales des communes membre du Syndicat, a été approuvé par le Gouvernement de la République et Canton du Jura le 24 mai 2022.

Son entrée en vigueur est fixée au 29 juin 2022.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés auprès des Secrétariats communaux des communes membres.

Au nom des Conseils communaux des communes membres du ZAFM.

Bodenverbesserungsgenossenschaft Ederswiler

Hinweis zur öffentlichen Auflage

Gemäss Artikel 102 Strukturverbesserungsgesetz vom 20. Juni 2001 (LAS RSJU 913.1), die Bodenverbesserungsgenossenschaft Ederswiler in Absprache mit dem Kantonalen Landwirtschaftsamt legt öffentlich auf:

1. Bauetappe: zusätzliche öffentliche Auflage

Weg 25 (Situationsplan und Musterprofil)

Ort der Auflage: Gemeindeverwaltung Ederswiler (während der Öffnungszeiten: MO 18:00-19:00h, DO 10:00-11:00h)

Auflagedauer: **ab Montag, 20. Juni 2022 bis Montag, 11. Juli 2022**

Das oben genannte Dokument wird auf der Grundlage vom Artikel 97 des Bundesgesetzes über die Landwirtschaft (LwG) und Artikel 12 und 12a des Bundesgesetzes über den Natur- und Heimatschutz (NHG) eingereicht.

Interessenten sind gebeten von diesem Dokument Kenntnis zu nehmen; die eventuellen Einsprachen sind schriftlich und begründet bis einschliesslich Montag, 11. Juli 2022 an die Gemeindeverwaltung Ederswiler zu senden.

Um zulässig zu sein, müssen die Einsprachen begründet sein, sich ausschliesslich auf die aufgelegten Objekte und Artikel 106 LAS beziehen. Die Einsprachen dürfen Gegenstände einer vorherigen öffentlichen Publikation nicht in Frage stellen.

Bodenverbesserungsgenossenschaft Ederswiler.